

Objet: Orvault – 11 Rue de la Reynière – Classement de la parcelle cadastrée CO493

Réf : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 03 septembre 2024 enregistré et publié au service de la publicité foncière de Nantes le 18 septembre 2024, volume 2024P n°23179, portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée CO493 située 11 Rue de la Reynière sur la commune d'Orvault,

Considérant que cette parcelle est nécessaire pour la réalisation d'un rond point à l'angle du chemin Saint Michel et la rue de la Reynière,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Orvault – 11 Rue de la Reynière – Classement de la parcelle cadastrée CO493

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 28 NOV. 2024
Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel LUCAS

mis en ligne le :

29 NOV. 2024

Nantes Métropole - Décision

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241128-2024_1068DEC-AU
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024